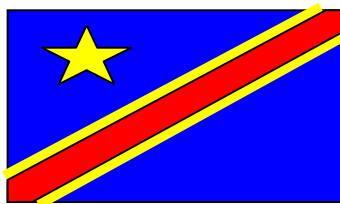


RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DU BUDGET



Document n° 2

**EXPOSÉ GÉNÉRAL DU PROJET
DE LOI DE FINANCES
DE L'EXERCICE 2014**

Kinshasa, Novembre 2013

SOMMAIRE

SOMMAIRE	i
LISTE DES ACRONYMES	ii
INTRODUCTION	1
I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL EN 2013 ET PERSPECTIVES EN 2014.....	3
1.1. Environnement économique international en 2013.....	3
1.2. Perspectives économiques mondiales en 2014.....	4
II. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE NATIONALE EN 2013.....	6
2.1. Secteur Réel.....	6
2.2. Secteur extérieur	7
2.3. Secteur monétaire	7
2.4. Secteur des finances publiques.....	8
2.4.1. <i>Mise en œuvre des actions du PAG à fin juin 2013.....</i>	<i>8</i>
2.4.2. <i>Financement du PAG au premier semestre 2013</i>	<i>10</i>
2.4.3. <i>Perspectives à fin décembre 2013</i>	<i>11</i>
III. PRESENTATION DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2014	12
3.1. Contexte d'élaboration.....	12
3.2. Cadrage macroéconomique	13
3.3. Niveau du budget de l'exercice 2014.....	13
3.3.1. <i>Budget général</i>	<i>14</i>
3.3.2. <i>Budgets annexes</i>	<i>14</i>
3.3.3. <i>Comptes spéciaux</i>	<i>14</i>
3.4. Mise en œuvre des actions du PAG en 2014	15
3.5. Politiques publiques particulières en 2014.....	21
3.6. Financement des actions du PAG en 2014	22
CONCLUSION	29

LISTE DES ACRONYMES

AMR	: Avis de mise à recouvrement
BAD	: Banque Africaine de Développement
BM	: Banque Mondiale
BOT	: Build Operate and Transfer (Construction par le transfert des compétences : dans le cadre du Partenariat public-privé)
CABRI	: Collaborative African Budget Reform Initiative (Initiative Africaine Concertée sur la Réforme Budgétaire)
CBMT	: Cadre budgétaire à moyen terme
CDMT	: Cadre des dépenses à moyen terme
CIPOR	: Cimenterie de la Province Orientale
COMESA	: Common Market for Eastern and Southern of Africa (Marchés communs des Etats d'Afriques australe)
COREF	: Comité d'Orientation de Réforme des Finances Publiques
DGDA	: Direction Générale des Douanes et Accises
DGI	: Direction Générale des Impôts
DGRAD	: Direction Générale des Recettes Administratives, judiciaire, Domaniales et de participations
DOB	: Débat d'orientation budgétaire
EPSP	: Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel
ESURS	: Enseignement Supérieur, Universitaire et Recherche Scientifique
ETD	: Entité Territoriale Décentralisée
FARDC	: Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FONER	: Fonds National d'Entretien Routier
GAR	: Gestion axée sur les résultats
GAVI	: Global Alliance Vaccines and Immunisation (Alliance globale pour les vaccins et l'immunisation)
IADM	: Initiative pour l'Annulation de la Dette Multilatérale
IBP	: International Budget Partnership (Partenariat Budgétaire International)
IPR	: Impôt Professionnel sur le Revenu
LOB	: Lettre d'orientation budgétaire
LOFIP	: Loi relative aux finances publiques
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le développement
OPEC	: Office des Petites et moyennes Entreprises du Congo
PAG	: Programme d'action du Gouvernement
PAP	: Programme d'action prioritaire
PBAG	: Programmation budgétaire des actions du Gouvernement
PIB	: Produit intérieur brut
PME	: Partenariat mondial pour l'éducation
PNC	: Police Nationale Congolaise
PPTE	: Pays Pauvres Très Endettés
RDC	: République Démocratique du Congo
SCN	: Système de comptabilité nationale
SNCC	: Société Nationale des Chemins de Fer du Congo
TVA	: Taxe sur la valeur ajoutée

INTRODUCTION

La Loi n° 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques prévoit, en son article 79, que l'exposé général figure parmi les documents qui accompagnent le projet de loi de finances de l'année au Parlement.

L'exposé général fait la synthèse du budget, fixe les objectifs de la politique économique et financière du Gouvernement en précisant les priorités, décrit l'environnement économique international et national dans lequel ce budget a été préparé, les perspectives futures traduites sous la forme d'un cadre budgétaire à moyen terme et le niveau d'exécution du budget en cours.

Ainsi, le présent document présentera :

- l'environnement économique international en 2013 et les perspectives en 2014 ;
- la situation économique et financière nationale en 2013 ;
- la configuration du projet de loi de finances 2014.

Il convient de rappeler, en matière des finances publiques, que le processus budgétaire de l'exercice 2014 a été marqué par la poursuite de la mise en œuvre des innovations de la Loi relative aux finances publiques, notamment l'intégration de la Lettre d'orientation budgétaire, formulant les mesures d'encadrement de la politique ayant servi de base à l'élaboration des budgets du pouvoir central, des provinces et des entités territoriales décentralisées, conformément aux dispositions des articles 13 et 76 de ladite loi.

De même, en prélude au débat d'orientation budgétaire devant se tenir au Parlement sur le cadre budgétaire à moyen terme avant le vote du budget du pouvoir central, le Gouvernement a tenu des discussions budgétaires avec les différents acteurs impliqués dans le processus, à savoir les ministères sectoriels, la société civile, syndicats du secteur public compris, les membres des Commissions économiques et financières des deux chambres du Parlement ainsi que les partenaires au développement. Ces discussions combien transparentes et participatives ont permis d'enrichir la trajectoire des finances publiques déterminée pour la mandature 2012 – 2016.

Par ailleurs, dans la perspective de la consolidation budgétaire prévue par la Constitution et la Loi relative aux finances publiques, des équipes de sensibilisation au processus de consolidation ont été déployées à travers la République en vue de l'harmonisation à terme des maquettes budgétaires du pouvoir central, des provinces et des ETD devant permettre l'intégration dans la base, des données des décisions budgétaires dans les édits ainsi que la consolidation de ceux-ci avec la loi de finances.

Enfin, la RDC vient de faire l'objet d'une évaluation de la transparence des finances publiques et de la participation citoyenne par une mission conjointe Initiative Africaine Concertée des Réformes Budgétaires (CABRI) – Partenariat Budgétaire International (IBP) auprès des services de la chaîne de la dépense, du Comité d'Orientation de la Réforme des Finances Publiques (COREF), de l'Inspection Générale des Finances, des Commissions ECOFIN des deux chambres du Parlement et de la Société Civile.

Des avancées significatives sont signalées dans le cadre de ladite évaluation, notamment en matière de préparation du budget, à travers la publication des documents telle que l'exigent les critères de transparence.

I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL EN 2013 ET PERSPECTIVES EN 2014

1.1. Environnement économique international en 2013

Selon les perspectives économiques du Fonds Monétaire International publiées en octobre dernier, l'année 2013 va s'achever avec un taux de croissance de l'économie mondiale qui sera légèrement inférieur à son niveau de 2012, soit environ **2,9%** contre **3,2%**.

Bien que la reprise économique se maintienne, la persistance des risques de dégradation reste présente. En effet, le conflit concernant le relèvement du plafond de la dette aux Etats Unis, le durcissement des conditions financières mondiales, la fragmentation du système financier dans la zone euro et une dette inquiétante dans tous les grands pays avancés pourraient conduire à de nouvelles incertitudes et à un ralentissement de l'activité économique.

Face à cette situation, le FMI a recommandé à la Chine de stimuler sa consommation intérieure, au Brésil et à l'Inde d'éliminer les obstacles à l'investissement pour s'ajuster à une croissance potentielle faible. L'ensemble des Etats ont été invités d'assainir leurs finances publiques en cas de déficit budgétaire et de durcir les politiques en cas d'inflation systématiquement supérieure à l'objectif fixé pour faire face à l'ajustement conjoncturel.

Tableau n° 1 : perspectives de croissance économique mondiale en 2013

	Réalisation 2012	Edition de janvier 2013	Edition d'avril 2013	Edition de juillet 2013	Edition d'octobre 2013
Production mondiale	3,2	3,5	3,3	3,1	2,9
Pays avancés	1,2	1,4	1,2	1,2	1,2
Pays émergents et en développement	5,1	5,5	5,3	5,0	4,5
Afrique subsaharienne	4,8	5,8	5,6	5,1	5,0

Source : Fonds Monétaire International, perspectives économiques, octobre 2013

Comparé aux projections faites au mois de juillet 2013, le niveau de croissance économique devrait rester le même dans les pays avancés, soit **1,2%**. Par contre, celle des pays émergents et en développement reculerait de **0,5** point pour s'établir à **4,5%**. S'agissant de l'Afrique subsaharienne, la croissance économique pourrait fléchir légèrement de **0,1** point pour se situer à **5,0%**.

Les tensions inflationnistes seront modérées en fonction de différentes dynamiques de croissance dans les principaux pays et ce, suite au fléchissement des cours des produits de base sur fond d'une augmentation de l'offre et de la faiblesse de la demande des principaux pays émergents, notamment la Chine.

Dans les pays avancés, le prix à la consommation se situe aujourd'hui en dessous de l'objectif, soit environ **1,5%** en moyenne contre un niveau de **2,0%** prévu en 2013. Pour les pays émergents et en développement, le rythme de formation des prix devrait légèrement s'accélérer pour se situer à **6,2%** en 2013 contre **6,1%** en 2012.

1.2. Perspectives économiques mondiales en 2014

La croissance économique dans la zone euro sera encore très fragile. En 2013, elle devrait se situer à **-0,4%** contre **-0,6%** en 2012 grâce notamment à la stabilisation des marchés financiers par l'action du secteur public. Le chômage reste très élevé et les tensions sociales et politiques pénalisent la dynamique des réformes amorcées.

Il serait essentiel d'engager des mesures visant à redonner de la vigueur au secteur financier et à renforcer son infrastructure pour garantir la stabilité financière et soutenir la reprise. Un soutien continu à la demande à court terme et un approfondissement des réformes structurelles destinées à renforcer la compétitivité et le potentiel de production seraient indispensables à la croissance et à la création d'emplois.

Aux Etats-Unis, les projections de croissance reposent sur l'hypothèse selon laquelle la suspension des services publics fédéraux sera de courte durée et que le plafond de la dette sera relevé en temps voulu. La croissance devrait passer de **1,6%** en 2013 à **2,6%** en 2014, portée par la vigueur persistante de la demande privée, qui s'explique par le redressement du marché immobilier et l'augmentation du patrimoine des ménages. Il est temps que la réserve fédérale envisage d'abandonner des mesures d'assouplissement monétaire quantitatif et des taux directeurs nuls.

Au Japon, la relance budgétaire et l'assouplissement monétaire prévus par la nouvelle politique économique du gouvernement ont conduit à un rebond impressionnant de l'activité. Toutefois, la fin attendue de la relance budgétaire et des dépenses de reconstruction, conjuguée au relèvement de la taxe sur la consommation, feront maintenir la croissance à **2%** en 2013 avant de retomber à **1,2%** en 2014.

En Chine, la croissance devrait ralentir légèrement à **7,6%** en 2013 et à **7,3%** en 2014 contre **7,7** en 2012. Cependant, les responsables de la politique économique ont renoncé à stimuler encore la croissance, conformément aux objectifs qu'ils se sont fixés de préserver la stabilité financière.

L'Afrique subsaharienne continue d'afficher une croissance soutenue de **5,0%** en 2013 contre **4,9%** en 2012. Cette croissance devrait légèrement s'accélérer en 2014 (**+6,0%**) grâce à la solidité de la demande intérieure dans la majeure partie de la région. Les retombées de l'atonie de la demande extérieure, l'inversion des flux de capitaux et la diminution des prix de produits de base assombrissent toutefois quelque peu les perspectives de croissance de nombreux pays par rapport aux projections de l'économie mondiale du mois d'Avril 2013.

Ainsi, le FMI recommande à ce que les politiques visent à reconstituer les marges de manœuvre qui ont été érodées et, de manière plus générale, à mobiliser des revenus pour pouvoir répondre aux besoins sociaux et financer les investissements nécessaires. Aussi, pour assurer une croissance durable à moyen terme, les pouvoirs publics devraient approfondir les réformes structurelles, donner la priorité aux investissements dans les infrastructures et privilégier les dépenses sociales.

II. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE NATIONALE EN 2013

Selon les données récentes de la conjoncture économique produites par la Banque Centrale du Congo, la situation macroéconomique du pays est demeurée stable au cours de neuf premiers mois de l'année 2013, en dépit de la dégradation de la situation sécuritaire dans sa partie orientale.

Elle est perceptible à travers les secteurs réel, extérieur, monétaire et des finances publiques, quatre secteurs pivots de toute économie, qui donnent des indications précises sur le cas de la RDC.

2.1. Secteur Réel

2.1.1. Croissance économique

L'objectif de croissance économique en 2013 est fixé à **8,2%** contre **7,2%** réalisé en 2012. La mise à jour effectuée sur base des réalisations de production, à fin août 2013 situent cette croissance à **8,0%**, soit une révision à la hausse de **0,2** point par rapport aux estimations de **7,8%** à fin juillet 2013. Rapproché à la moyenne projetée pour l'Afrique, ce taux demeure supérieur de **3,1** points de pourcentage.

Cette évolution de la croissance résulte du regain d'activités affiché par les secteurs de : (i) **mines**, à travers l'évolution favorable des cours mondiaux et du volume de production, (ii) **commerce de gros et détail** sous l'effet du secteur minier, (iii) **construction** à la faveur de la poursuite des travaux de reconstruction en vue de la modernisation du pays, et (iv) **l'agriculture** suite aux efforts consentis dans la relance de ce secteur par le Gouvernement à travers la réalisation des campagnes agricoles et la réunification routière.

L'approche de la saisie du PIB par la valeur ajoutée renseigne que les contributions en point de pourcentage sont de **2,2** points, **1,6** point, **1,5** point et **1,2** point respectivement pour le secteur de l'industrie extractive, de commerce de gros et de détails, de construction et de l'agriculture contre **1,8** point, **1,6** point, **1,4** point et **1,0** point réalisés en 2012.

Au niveau intérieur, l'optimisme des opérateurs économiques est en berne au regard de la perte de confiance des opérateurs évoluant dans les secteurs des industries extractives. Au mois de septembre 2013, le solde brut d'opinions, bien que positif, est en baisse de **1,6** point par rapport au mois d'août 2013, se situant à **+14,1%**.

2.1.2. Evolution des prix intérieurs

A fin septembre 2013, l'inflation est restée sous contrôle. Le taux d'inflation hebdomadaire s'est établi à **0,02%** et devrait se situer à **0,98%** à fin décembre 2013. En glissement annuel, ce taux est ressenti à **0,96%** contre un objectif de **4,0%** en moyenne.

2.2. Secteur extérieur

Suivant les statistiques de la balance de paiement de la Banque Centrale du Congo au cours de neuf premiers mois de l'année 2013, la politique de change a poursuivi deux objectifs principaux, à savoir le lissage des fluctuations du taux de change afin de garantir la stabilité monétaire sur la durée et l'amélioration du niveau des réserves de change. Ainsi, le marché des changes est demeuré relativement calme au cours de la période.

En cumul annuel, le plan de trésorerie en devises indique une accumulation nette de **82,95 millions de USD**, ramenant ainsi le niveau des réserves internationales à **1.728,03 millions de USD**, soit **9,1** semaines en couverture d'importations de biens et services non liées à l'aide extérieure.

2.3. Secteur monétaire

Les données de la conjoncture économique de la Banque Centrale du Congo à fin septembre 2013 indiquent que la politique monétaire s'est dénouée dans un environnement économique intérieur relativement calme et une conjoncture internationale caractérisée par une croissance économique modeste. Dans ce contexte, la politique monétaire a été orientée dans le sens de son assouplissement par un ajustement à la baisse du taux directeur.

Il convient d'indiquer que la politique monétaire a permis l'établissement de la masse monétaire à **3.280,5 milliards de FC**, soit une hausse de **11,1%** par rapport à la période correspondante de 2012. Cet accroissement est principalement lié à la hausse des avoirs nets de **19,6%**.

Le taux de change moyen se situe à **926,88 FC/USD**.

Quant à la base monétaire, elle se chiffrerait à **964,5 milliards de FC** contre **844,6 milliards de FC** à fin décembre 2012. Cette évolution est consécutive à l'expansion tant des avoirs extérieurs nets (**19,9%**) que des avoirs intérieurs nets (**10,5%**).

Le taux directeur, quant à lui, est fixé à **3,0%** et les autorités monétaires comptent maintenir ce niveau à fin décembre 2013. Par ailleurs, il est constaté une fixité des taux créditeurs par rapport aux taux débiteurs, liée au fait que les premiers ne sont généralement pas au niveau des institutions financières.

2.4. Secteur des finances publiques

Les états de suivi budgétaire à fin juin 2013 renseignent un solde positif de **132,8 milliards de FC**, découlant d'un niveau d'exécution des dépenses de **1.671,7 milliards de FC** contre une réalisation des recettes de **1.804,5 milliards de FC**.

2.4.1. Mise en œuvre des actions du PAG à fin juin 2013

L'allocation stratégique des ressources fait ressortir les caractéristiques suivantes :

Tableau n° 2 : Exécution des dépenses à fin juin 2013 par axe du PAG

N°	AXE	Montant Voté	Prév. Lin. (6 mois)	Struc. Bud. Voté	exécution	Struc. Exéc.	Taux Exéc.
1	Total POURSUIVRE ET FINALISER LES REFORMES INSTITUTIONNELLES EN VUE DE RENFORCER L'EFFICACITE DE L'ETAT	2 025 843 197 138	1 012 921 598 569	31,5	654 309 316 026	39,1	64,6
2	Total CONSOLIDER LA STABILITE MACROECONOMIQUE ET ACCELERER LA CROISSANCE ET LA CREATION D'EMPLOIS	1 362 098 996 447	681 049 498 224	21,2	351 886 674 696	21,0	51,7
3	Total POURSUIVRE LA CONSTRUCTION ET LA MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES DE BASE	823 028 811 135	411 514 405 568	12,8	163 536 886 692	9,8	39,7
4	Total AMELIORER LE CADRE DE VIE ET LES CONDITIONS SOCIALES DE LA POPULATION	2 131 818 154 835	1 065 909 077 418	33,1	466 517 046 422	27,9	43,8
5	Total RENFORCER LE CAPITAL HUMAIN ET L'EDUCATION A LA CITOYENNETE	39 705 381 483	19 852 690 742	0,6	12 569 983 341	0,8	63,3
6	Total RENFORCER LA DIPLOMATIE ET LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT	52 170 004 832	26 085 002 416	0,8	22 887 012 566	1,4	87,7
Total général		6 434 664 545 870	3 217 332 272 935	100,0	1 671 706 919 744	100,0	52,0

2.4.1.1. Poursuite et finalisation des réformes institutionnelles en vue de renforcer l'efficacité de l'Etat

Dans le cadre de cet objectif, un montant de **654,3 milliards de FC** a été débloqué, soit **64,6%** d'exécution. Il a servi à l'accomplissement des actions ci-après :

- l'amélioration du processus de prise de décision publique en faveur des institutions tels que : **238,7 milliards de FC**, soit un taux d'exécution de **77,3%** ;
- la poursuite du processus de décentralisation au titre de transfert aux provinces et ETD à concurrence de **117,7 milliards de FC** dont **94,5 milliards de FC** au titre de fonctionnement de ces entités, soit une moyenne mensuelle de **15,8 milliards de FC** et un taux d'exécution de **89,0%** ;
- **288,1 milliards de FC** pour la poursuite des réformes dont **8,5 milliards de FC**, **155,9 milliards de FC**, **63,1 milliards de FC**, **33,0 milliards de FC**, **27,5 milliards de FC**, respectivement pour l'Administration publique, l'Armée, la Police Nationale (acquisition d'équipements de transport), les services de sécurité et le système judiciaire ;

- **6,9 milliards de FC** pour la promotion des droits de l'homme, la lutte contre la corruption et l'impunité ;
- **2,5 milliards de FC** pour la promotion du genre et l'amélioration du statut de la femme et de l'enfant.

2.4.1.2. Consolidation de la stabilité macroéconomique, accélération de la croissance et création d'emplois

Près de **351,9 milliards de FC** ont été débloqués pour les actions se rapportant à la consolidation de la stabilité macroéconomique, à la création de l'emploi, à la promotion de la classe moyenne, des secteurs porteurs de croissance essentiellement ceux des ressources naturelles : paiement du service de la dette, acquisition des matériels aratoires et des intrants de pêche (**2,3 milliards de FC**), relance du Domaine Agro-industriel Présidentiel de la N'sele, DAIPN (**14,1 milliards de FC**).

2.4.1.3. Poursuite de la construction et de la modernisation des infrastructures de base

Des crédits de l'ordre de **163,5 milliards de FC** ont été exécutés contre une prévision de la période de **411,5 milliards de FC**, soit un taux d'exécution global de **39,7%** :

- construction d'une aérogare modulaire à l'aéroport de N'djili / Kinshasa : **10,3 milliards de FC** ;
- réalisation des travaux de voirie du boulevard LUMUMBA /Kinshasa : **16,2 milliards de FC** ;
- acquisition des locomotives pour la SNCC dans le cadre du Projet de Transport Multimodal (PTM) : **3,6 milliards de FC**.
- réformes institutionnelles du secteur et interventions prioritaires : **0,9 milliard de FC**.

2.4.1.4. Amélioration du cadre de vie et des conditions sociales de la population

Près de **466,5 milliards de FC** débloqués pour les actions sur l'éducation, l'eau, la santé, l'électricité en milieu rural, l'assainissement du milieu, l'habitat, l'urbanisme et le foncier, le transport en commun, les sports et loisirs ainsi que la réforme de la sécurité sociale :

- réhabilitation de 277 zones de santé sans appui structurel (**20,0 milliards de FC**), vaccination cofinancée avec le Fonds GAVI (**1,1 milliard de FC**), acquisition des matériels et équipements médicaux (**13,6 milliards de FC**) ;
- **244,3 milliards de FC** pour la réhabilitation des écoles notamment ;
- autres domaines du secteur social (**80,3 milliards de FC**).

2.4.1.5. Renforcement du capital humain et de l'éducation à la citoyenneté

Près de **12,6 milliards de FC** ont été décaissés, dont **2,7 milliards de FC** pour assurer une adéquation entre la formation et le monde du travail et **9,9 milliards de FC** pour la campagne d'initiation à la nouvelle citoyenneté.

2.4.1.6. Renforcement de la diplomatie et de la coopération au développement

En vue de permettre au pays de se réaffirmer sur l'échiquier international et de résoudre les conflits, le Gouvernement a décaissé près de **22,9 milliards de FC** notamment pour des actions ci-après : participation aux pourparlers de Kampala, négociation de l'accord cadre d'Addis-Abeba, régularisation du fonctionnement des ambassades et postes consulaires, paiement des contributions aux organisations internationales, régionales et sous-régionales, notamment l'Union Africaine, la COMESA et la SADC.

2.4.2. Financement du PAG au premier semestre 2013

• Niveau des recettes

Pour financer les dépenses au premier semestre, des recettes globales de l'ordre de **1.804,5 milliards de FC** ont été réalisées sur les assignations de la période de l'ordre de **3.629,5 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **49,7%**.

Les recettes courantes ont été perçues à hauteur de **1.726,9 milliards de FC** contre une prévision linéaire de **2.300,7 milliards de FC** dont :

- ✓ DGDA hors TVA : **392,0 milliards de FC** réalisés contre une prévision linéaire de **484,8 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **80,9%**;
- ✓ DGI hors TVA : **397,4 milliards de FC** réalisés contre une prévision linéaire de **462,7 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **85,9%** ;
- ✓ TVA (DGDA + DGI) : **470,8 milliards de FC** réalisés contre une prévision linéaire de **663,9 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **70,9%** ;
- ✓ DGRAD : **250,2 milliards de FC** réalisés contre une prévision linéaire de **395,0 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **63,3%**;
- ✓ Pétroliers producteurs : **199,7 milliards de FC** réalisés contre une prévision linéaire de **215,9 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **92,5%**.

Il convient d'indiquer que la TVA attendue en 2013 était présentée sur une fiche unique et représentait **41,2%** des recettes des deux régies financières. Selon une étude récente réalisée sur *l'impact fiscal, économique et social de l'introduction de la TVA dans le système fiscal de la RDC*, il ressort que la réforme sur la TVA connaît une évolution positive par rapport à l'expérience de certains pays africains.

Cependant, les études sont en cours pour une meilleure comptabilisation de cette ressource (*en mode brut, en mode net ou en mode mixte*) et pour un système de remboursement de celle-ci plus efficace, tenant compte de la spécificité de cet impôt dans notre pays et son impact sur le climat des affaires en RDC.

Les recettes extérieures se situent à fin juin à **77,8 milliards de FC** contre la prévision linéaire de **916,7 milliards de FC**, soit **8,5%** d'exécution, lesquelles ont permis de financer quelques projets d'investissements. Elles proviennent des appuis budgétaires de la BAD (**3,1 milliards de FC**) et des dons projets de la Banque Mondiale (**43,2 milliards de FC**), de l'Allemagne (**15,9 milliards de FC**) et du Royaume uni (**14,9 milliards de FC**).

2.4.3. Perspectives à fin décembre 2013

Les réalisations probables à fin décembre 2013 se profilent comme suit :

- Les perspectives à fin décembre 2013 signalent des recettes internes de l'ordre de **4.148,6 milliards de FC** réparties comme suit :
 - DGDA : **1.754,8 milliards de FC (107,4%** de réalisation) ;
 - DGI : **1.449,2 milliards de FC (91,2%** de réalisation) ;
 - DGRAD : **534,2 milliards de FC (56,4%** de réalisation) ;
 - Pétroliers producteurs : **410,4 milliards de FC (95,0%** de réalisation).
- Les recettes extérieures pourraient se situer à fin décembre 2013 à **155,5 milliards de FC** dont **6,3 milliards de FC** au titre d'appuis budgétaires et **149,2 milliards de FC** au titre de financement des investissements.
- Le niveau des dépenses internes projetées à fin décembre 2013 à due concurrence pourrait permettre, dans le domaine des rémunérations, de prendre en compte diverses augmentations prévues dont la majoration de **17.000FC** sur le salaire des agents et fonctionnaires de l'Etat à partir de juillet 2013.
- Il convient d'indiquer qu'au 30 septembre 2013, les recettes fiscales et non fiscales se situent à **2.640,7 milliards de FC**.

III. PRESENTATION DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2014

Comme pour les budgets de deux dernières années, l'avant-projet de loi de finances 2014 poursuit l'implémentation des innovations de la loi relative aux finances publiques, notamment l'approche de gestion axée sur les résultats (GAR), la pluriannualité à travers la programmation budgétaire des actions du Gouvernement (PBAG) ainsi que les principes de la libre administration des provinces et de la décentralisation.

Les allocations stratégiques de 2014 reflètent les politiques publiques que le Gouvernement entend mener en ligne avec son programme d'action, tenant compte des recommandations des concertations nationales. La politique de rationalisation du budget se poursuit également en vue de dégager des espaces budgétaires susceptibles de financer les secteurs prioritaires et les réformes en cours.

Le projet du budget 2014 est sous-tendu par la programmation budgétaire des actions du Gouvernement (PBAG) pour la mandature 2012-2016 telle que révisée, document prélude au cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) qui contient un ensemble des politiques publiques découlant du Plan d'action prioritaire renforcé et du Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté de deuxième génération (DSCRPII).

3.1. Contexte d'élaboration

Le projet de loi de finances de l'exercice 2014 s'élabore dans un contexte marqué par :

➤ **Sur le plan politique, diplomatique et sécuritaire :**

- l'occupation d'une partie du territoire national avant les derniers développements avec la victoire des FARDC sur les groupes armés à l'Est du pays entraînant la perte d'une partie des recettes publiques;
- la tenue des concertations nationales en vue du renforcement de la cohésion nationale, la consolidation de l'Etat de droit dont la mise en œuvre des résolutions impactera sensiblement le Budget 2014 ;
- l'application de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération dans la région des Grands lacs dont les engagements notamment sur la mise en place du mécanisme national de suivi, la poursuite de la décentralisation et des réformes en matière de finances publiques et du secteur de la sécurité requièrent d'importants moyens de financement ;

- l'organisation des prochaines élections locales, provinciales et sénatoriales.

➤ **Sur le plan économique :**

- l'engagement du Gouvernement à faire du Congo un pays à revenu intermédiaire à l'horizon 2018 et émergent à l'horizon 2030 qui requiert des ressources budgétaires substantielles, notamment à travers la mise en œuvre du Programme d'action du Gouvernement ;
- l'assèchement des appuis budgétaires suite à la suspension du programme du Gouvernement avec les institutions de Bretton Woods ;

la perspective et l'engagement de la mise en œuvre des recommandations issues des assises nationales sur la transparence et la bonne gouvernance dans le secteur minier et sur le coulage des recettes.

3.2. Cadrage macroéconomique

L'élaboration du budget 2014 est sous tendue par les indicateurs macroéconomiques pluriannuels repris dans le tableau ci-après :

Tableau n° 3 : Indicateurs macroéconomiques 2012-2016

Indicateurs	2012		2013			2014		2015		2016	
	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé (juin)	Projeté (décembre)	Situat. init.	Sit. rév.	Situat. init.	Situat. rev.	Sit. init.	Situat. rev.
Taux de croissance du PIB (en %)	6,6	7,2	8,2	7,9	8,2	11,5	8,7	13,4	11,2	8	10,5
Déflateur du PIB (en %)	9,7	12,6	6,7			7,3	2,2	6	2,4	4,2	2,4
Taux d'inflation moyen (en %)	12,7	12,7	9,5	0,37		7,4	3,9	6,1	3,6	5,3	3,4
Taux d'inflation fin période (en %)	9,9	2,7	9	0,73	4	6,7	3,7	5,4	3,5	5	3,2
Taux de change moyen (FC/USD)	939,12	919,2	943,4	927,5	923,7	959	927,97	975,3	936,6	978,5	945,3
Taux de change fin de période (FC/USD)	967,59	920	955,1		934,1	968,8	932,26	981,7	940,9	949,7	949,7
PIB nominal (en milliards de FC)	17 260,90	17 793	19.980,2			25 406,5	21 828,2	30 552,4	24 852,3	28 825,3	28 115,1

Source : Comité Permanent du Cadrage Macroéconomique (CPCM), Situation initiale reprise dans le Programme d'action du Gouvernement (PAG).

3.3. Niveau du budget de l'exercice 2014

Le budget du Pouvoir central de l'exercice 2014 est présenté en équilibre, en recettes et en dépenses, à **7.611,8 milliards de FC** équivalant à **34,9%** du PIB. Comparé au budget de l'exercice 2013 arrêté à **7.259,1 milliards de FC**, il se dégage un taux d'accroissement de **4,9%**.

Le tableau n°7 en annexe retrace l'évolution des crédits depuis 2013 et comprend l'exécution au premier semestre, les plafonds indicatifs de 2014, les crédits sollicités par les services, l'enveloppe accordée au regard de la contrainte budgétaire ainsi que les justificatifs de dépenses sur chaque rubrique. Il sert de soubassement à l'analyse des prévisions.

Le budget de l'exercice 2014 comprend le budget général, les budgets annexes et les comptes spéciaux.

3.3.1. Budget général

Le budget général se chiffre à **6.787,4 milliards de FC (89,2%** du total du budget), les budgets annexes à **516,4 milliards de FC (6,8%)** et les comptes spéciaux à **307,9 milliards de FC (4,0%)**.

Le budget général représente **31,1%** du PIB et un taux d'accroissement de **5,5%** par rapport à son niveau de l'exercice 2013 arrêté à **6.434,7 milliards de FC**, tandis que les budgets annexes et les comptes spéciaux ont été maintenus à leur niveau de 2013.

3.3.2. Budgets annexes

Comme en 2013, les recettes et les dépenses des budgets annexes s'élèvent à **516,4 milliards de FC**, soit **2,4%** du PIB.

L'effort du Gouvernement va consister à la rationalisation des budgets annexes répertoriés à près de 900 dans les secteurs de la santé, de l'enseignement supérieur et universitaire et de la recherche scientifique notamment.

3.3.3. Comptes spéciaux

Le montant inscrit en 2013 au titre de comptes spéciaux a été reconduit en à 2014 **307,9 milliards de FC**.

Il est réparti de la manière ci-après :

- Fonds National d'Entretien Routier : **91,5 milliards de FC** ;
- Fonds de promotion de l'éducation nationale : **2,5 milliard de FC** ;
- Fonds de promotion culturelle : **5,9 milliards de FC** ;
- Fonds de promotion de l'industrie : **120,6 milliards de FC** ;
- Fonds de contrepartie : **12,1 milliards de FC** ;
- OPEC : **0,5 milliards de FC**.

3.4. Mise en œuvre des actions du PAG en 2014

Les allocations budgétaires par axe du PAG contenant les grandes politiques du Gouvernement dans le cadre du budget général au cours de l'exercice 2014 sont déclinées de la manière ci-après.

Tableau n° 4 : Allocation stratégique par axe du PAG en 2014

N°	Axes	Budget 2013		Projet du Budget 2014		
		Montant voté (FC)	Struct. (%)	Montant projeté (FC)	Struct. (%)	Taux Accr (%)
1	Poursuivre et finaliser les réformes institutionnelles en vue de renforcer l'efficacité de l'Etat	2 025 843 197 138	31,48%	2 061 250 920 173	30,37%	1,7%
2	Consolider la stabilité macroéconomique et accélérer la croissance et la création d'emploi	1 362 098 996 447	21,17%	1 643 967 092 506	24,22%	20,7%
3	Poursuivre la construction et la modernisation des infrastructures de base	823 028 811 135	12,79%	437 709 863 350	6,45%	- 46,6%
4	Améliorer le cadre de vie et les conditions sociales de la population	2 131 818 154 835	33,13%	2 533 369 480 279	37,32%	18,8%
5	Renforcer le capital humain et l'éducation à la citoyenneté	39 705 381 483	0,62%	47 802 327 013	0,70%	20,4%
6	Renforcer la diplomatie et la coopération au développement	52 170 004 832	0,81%	63 282 367 934	0,93%	21,3%

Source : Programmation Budgétaire des actions du Gouvernement (PBAG) 2012 – 2016 révisée, Ministère du Budget

1°. L'objectif de la **poursuite et la finalisation des reformes** voit sa part relative passer de **31,48%** en 2013 à **30,37%** en 2014, soit **2.061,3 milliards de FC**.

- **647,1 milliards de FC** pour améliorer les procédures de prise des décisions publiques par les différentes institutions du pays (Présidence, Primature, Chancellerie, Parlement, Décentralisation et Plan). Outre le fonctionnement et les rémunérations de ces institutions, il est prévu certaines actions phares liées à l'organisation des élections sénatoriales, provinciales et locales, à l'appui au mécanisme national de suivi de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba, à la construction de la résidence officielle du Chef de l'Etat ainsi qu'à l'équipement et l'informatisation des services, etc.
- **6,7 milliards de FC** pour organiser le recensement général de la population, dont les résultats vont permettre de mieux orienter les décisions publiques.

- **351,3 milliards de FC** pour poursuivre le processus de décentralisation. Ces crédits financent les actions des ministères ayant en charge l'encadrement du processus de la décentralisation, en ce compris les projets liés à l'assistance technique pour le développement humain, l'appui à la stabilisation et à la reconstruction de l'Est du pays, l'appui à l'atténuation des conflits et réconciliation des autorités locales, etc.
- **135,4 milliards de FC** pour les actions liées à la réforme de l'administration publique, parmi lesquelles la mise à la retraite et le rajeunissement de l'administration publique, la mobilisation des ressources humaines, la réhabilitation et l'équipement d'édifices des institutions et ministères du sous axe.
- **902,3 milliards de FC** pour mener les actions de réforme se rapportant à l'armée, à la police, aux services de sécurité, au système judiciaire, aux droits de l'homme ainsi qu'à la lutte contre la corruption et l'impunité, bref du secteur de sécurité. Parmi les projets phares, on peut citer la réhabilitation des camps et centres militaires programmés, l'équipement des services concernés, la construction des tribunaux de paix, la réhabilitation des prisons civiles et militaires, en ce compris les divers appuis dans le secteur.
- **18,3 milliards de FC** pour promouvoir le genre et améliorer le statut de la femme et de l'enfant. Des projets sur la lutte contre la violence basée sur le genre et les violences sexuelles, sur construction des maisons de la femme et sur l'amélioration des droits des enfants sont également prévus.

Des interventions économiques, sociales, culturelles ou scientifiques de l'ordre de **7,5 milliards de FC** viennent également renforcer les crédits des ministères alignés sur cet axe du PAG.

2°. L'objectif relatif à la **consolidation du cadre macroéconomique** voit sa part relative varier légèrement de **21,17%** en 2013 à **24,22%** en 2014, soit **1.643,9 milliards de FC**. Parmi les actions, on note :

- **915,6 milliards de FC** pour consolider la stabilité macroéconomique, à travers les projets tels que la relance économique à l'Est de la RDC, la restructuration du secteur financier, le fonds de soutien économique, l'appui à la modernisation des finances publiques, l'équipement et la réhabilitation des immeubles des ministères du sous-axe concerné, la modernisation de l'imprimerie du SENAPI, l'appui au développement communautaire, la promotion de l'emploi.

- **6,9 milliards de FC** en vue de la poursuite des réformes structurelles de l'économie à travers le Ministère du Portefeuille, notamment la certification des gisements massifs de la MIBA, les études et les contrats de performances ainsi que les audits liés à la transformation des entreprises publiques en sociétés commerciales.
- **39,5 milliards de FC** pour le développement des industries de transformation et structurantes telles que l'opérationnalisation de la CIPOR et l'appui aux opportunités économiques dans le secteur de l'industrie, le financement du projet PROMINES, l'équipement et le renforcement des petites et moyennes entreprises.
- **16,8 milliards de FC** pour promouvoir les politiques favorables à la création d'emplois et de la classe moyenne et la protection du petit commerce, à travers les projets de renforcement des capacités institutionnelles et humaines du Ministère du Travail.
- **31,3 milliards de FC** pour la consolidation et l'extension des activités de la micro-finance. Ils se traduisent par le projet de construction du guichet unique intégral et le programme d'aide au commerce ainsi que par la réhabilitation et l'équipement des ministères concernés.
- **180,0 milliards de FC** pour la promotion du secteur agricole et élevage, chasse et pêche comprises. Cela se traduit par la budgétisation des projets de l'agriculture (PRAPO, PRAPE, PARRASA, ...) et de la réserve stratégique, dont les plus importants concernent le fonds de soutien au développement agricole / USA (**57,4 milliards de FC**), le programme thématique sécurité alimentaire / UE (**23,3 milliards de FC**), le projet pilote REDD intégré d'Isangi (**7,1 milliards de FC**).
- **47,6 milliards de FC** pour la promotion de la croissance du secteur des mines dont la prise en compte de la certification des réserves minières et le financement additionnel PROMINES.
- **15,5 milliards de FC** pour la promotion de la croissance du secteur des hydrocarbures et du gaz naturel, en ce compris le dégazage du lac Kivu (**1,1 milliards de FC**), la pré-exploration de la cuvette centrale (**0,6 milliards de FC**).
- **95,9 milliards de FC** pour la promotion de la croissance du secteur des télécommunications et des nouvelles technologies de l'information dont les plus importants concernent le projet de télécommunication/BM (**17,0 milliards de FC**) et le réseau national des câbles à fibre optique (**51,7 milliards de FC**).

- **70,5 milliards de FC** pour la promotion de la croissance du secteur de l'environnement, forêt et tourisme dont les projets les plus importants concernent la prise en compte du changement climatique en RDC (**29,5 milliards de FC**), le projet ECHO MAKALA / CBFF (**7,0 milliards de FC**) et le projet REDD+ de Mbandaka et Luki (**7,5 milliards de FC**).
- **224,2 milliards de FC** pour la promotion de la croissance du secteur de l'énergie électrique dont les crédits se rapportent notamment au projet Inga III (**42,8 milliards de FC**), à l'électrification du monde rural (**1,7 milliard de FC**).

Des interventions économiques de l'ordre de **21,1 milliards de FC** viennent renforcer les investissements de cet axe du PAG afin de booster la croissance.

Il est prévu spécifiquement le renforcement des régies financières en termes de dotation en imprimés de valeur sécurisés, la construction des guichets uniques, l'informatisation des services et différentes réhabilitations et équipements en vue d'encadrer la mobilisation des recettes.

3°. L'objectif relatif à la **poursuite de la construction et de la modernisation des infrastructures de base** souffre de l'assèchement des ressources extérieures de financement des projets en particulier dans le secteur des routes, passant de **12,79%** à **6,45%**, soit **437,7 milliards de FC** en 2014 contre en **823,0 milliards de FC** en 2013.

- **88,7 milliards de FC** pour améliorer le cadre et les priorités d'interventions notamment, à travers des projets liés à la construction des immeubles, à la lutte contre les érosions, ...
- **148,7 milliards de FC** destinés aux routes et voiries urbaines en vue de réaliser le projet de réunification routière de la République. Il est prévu aux ministères des infrastructures, du développement rural, des transports et communications des projets importants tels que l'entretien et la réhabilitation des structures d'infrastructures routières en RDC (**8,2 milliards de FC**), le programme de réhabilitation et d'entretien des pistes rurales en RDC PREPICO III (**8,2 milliards de FC**), le Community Driven Reconstruction Program (**20,3 milliards de FC**), le projet prioritaire de sécurité aérienne (**49,2 milliards de FC**).

- **31,9 milliards de FC** affectés aux projets se rapportant aux ports, aéroports ainsi qu'aux voies maritimes et fluviales navigables : le Projet de Transport Multimodal (PTM), le programme d'appui à la navigabilité des voies fluviales et lacustres, l'acquisition des barges et baliseurs, le dragage des ports (Mbandaka, Kalemie,...).
- **149,8 milliards de FC** pour le soutien à la croissance et aux réformes institutionnelles du secteur. Parmi les actions figurent le projet AEP en milieu semi-urbain, le projet d'interconnexion DRC/FAD, le projet électrification périurbaine rurale, le projet d'appui développement du site d'Inga et d'accès à l'électricité.

Des interventions économiques de l'ordre de **9,3 milliards de FC** viennent également appuyer les crédits d'investissements de cet axe.

4°. L'objectif relatif à l'**amélioration du cadre de vie et des conditions sociales de la population** demeure la priorité du Gouvernement, et à ce titre sa part relative atteint **37,44%** en 2014 contre **37,32%** en 2013, soit **2.533,4 milliards de FC**.

- **54,4 milliards de FC** affectés à la desserte en eau potable dont les projets les plus importants concernent l'amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau de la REGIDESO (**7,7 milliards de FC**), la construction, la réhabilitation et l'extension des AEP.
- **29,2 milliards de FC** affectés à l'électrification des diverses cités et villes, à la remise en service des groupes électrogènes.
- **8,1 milliards de FC** destinés à l'assainissement du milieu, à l'habitat, à l'urbanisme et au foncier ainsi qu'aux transports en commun. Parmi les projets on peut citer la construction de logements sociaux.
- **801,4 milliards de FC** affectés à l'amélioration de la santé de la population notamment aux projets d'appui à la lutte contre le SIDA, au programme de santé mondial /USAID (**75,5 milliards de FC**), au projet *prevention care and treatment services packet and contribution access*. A cela s'ajoutent les crédits destinés à la lutte contre le paludisme, la tuberculose et les appuis, réhabilitations, constructions et équipements en faveur de la santé dans le cadre des investissements extérieurs et ceux transférés aux provinces.
- **1.040,9 milliards de FC** pour l'amélioration du cadre de vie en matière d'éducation.

- **30,1 milliards de FC** pour financer les sports et loisirs, la culture notamment l'appui aux brigades agricoles de jeunes, construction et la réhabilitation des complexes et édifices sportifs (académie des sports, stades, etc.).
 - **87,7 milliards de FC** pour le relèvement du niveau de revenu et du pouvoir d'achat.
 - **57,3 milliards de FC** affectés à la réforme de la sécurité sociale, au régime de retraite et à la réduction des inégalités et des vulnérabilités. Ces crédits se rapportent aux diverses actions de formation, de sensibilisation, de vulgarisation, de réhabilitation, construction et équipements des orphelinats, homes des vieillards ou autres bâtiments du secteur de la prévoyance sociale et des affaires sociales notamment.
 - **27,2 milliards de FC** pour l'amélioration de l'habitat, de l'urbanisme et du foncier.
 - **332,8 milliards de FC** pour la dynamique communautaire ;
26,9 milliards de FC d'interventions sociales, culturelles ou scientifiques renforcent les crédits destinés à l'amélioration du cadre de vie et des conditions sociales de la population.
- 5°. Des crédits de l'ordre de **47,8 milliards de FC** sont octroyés pour le renforcement du capital humain et de l'éducation à la citoyenneté, soit **0,70%** en 2014 contre une prévision de **0,60%** en 2013.
- Les crédits sont destinés à assurer l'adéquation entre la formation et le monde du travail et à appuyer l'initiation à la nouvelle citoyenneté. Cela se concrétisera notamment à travers les constructions, les acquisitions des matériels roulants, des faisceaux, des émetteurs tant pour le Ministère des Communication que pour le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC).
- 6°. La **poursuite de la mise en œuvre du plan d'assainissement de la diplomatie congolaise** permettra d'accroître la part relative de **0,81%** en 2013 à **0,93%** en 2014, soit **63,3 milliards de FC**.
- **40,1 milliards de FC** pour relancer la politique étrangère et réaffirmer la place du Congo sur l'échiquier mondial (renouvellement du charroi automobile, acquisition des matériels informatiques et réhabilitation des édifices diplomatiques, notamment pour réduire les loyers et préconiser la mise en location en vue de générer les recettes).

- **23,2 milliards de FC** en vue de renforcer la coopération internationale et régionale (construction du bâtiment administratif / Don de la Belgique), en ce compris la participation aux organismes internationaux et le fonctionnement régulier des ambassades.

700 millions de FC sont prévus dans les interventions pour appuyer la politique de renforcement de la diplomatie et de la coopération au développement.

3.5. Politiques publiques particulières en 2014

a) Politique de la décentralisation et des investissements des secteurs sociaux

En application de la disposition constitutionnelle sur la décentralisation, particulièrement l'article 175, le transfert aux provinces et ETD au titre de **40%** des recettes à caractère national s'élève à **1.795,0 milliards de FC**.

Dans le cadre des articles 12 et 218 de la loi relative aux finances publiques, les provinces et ETD mettent en œuvre le programme du Gouvernement. Ainsi, les ressources leur transférées sont alignées conformément aux objectifs du PAG. En attendant le transfert complet de compétences, ces ressources sont allouées comme suit :

- Rémunération : **699,3 milliards de FC ;**
- Fonctionnement : **212,4 milliards de FC ;**
- Investissement : **883,4 milliards de FC.**

Le Gouvernement va privilégier les investissements dans les secteurs prioritaires, à savoir l'EPSP, la Santé, l'Agriculture, le Développement rural, les Infrastructures et travaux publics ainsi que l'Energie. Les projets de ces secteurs seront globalement financés par les ressources transférées aux provinces et ETD au titre d'investissement. Leur exécution se fera conformément au protocole d'accord relatif à la consommation des crédits d'investissement au titre de transfert aux provinces.

b) Politique de certification des réserves minières et pétrolières de la RDC

La politique du Gouvernement dans le cadre de ce projet de loi de finances va consister également à investir dans l'exploration pétrolière, la recherche et la certification des gisements miniers en vue de générer des ressources budgétaires substantielles, susceptibles d'aider renforcer le potentiel fiscal du pays à réaliser la vision de l'émergence du Congo à l'horizon 2030 et, à court terme, celle d'un pays à revenu intermédiaire d'ici 2018.

Pour ce faire, des crédits de l'ordre de **10,8 milliards de FC** sont alignés en 2014 dont **9,7 milliards de FC** pour la réalisation des actions liées à la certification des réserves minières cas des gisements du massif de la MIBA et **1,1 milliard de FC** pour la pré-exploration de la cuvette centrale.

3.6. Financement des actions du PAG en 2014

Les actions du PAG dans le cadre du budget général sont financées par les recettes internes évaluées à **4.818,8 milliards de FC** et les recettes extérieures chiffrées à **1.968,6 milliards de FC**.

A. Recettes internes

Les recettes internes sont projetées à **4.818,8 milliards de FC**, représentant **63,3%** des recettes totales et un taux d'accroissement de **4,7%** par rapport à leur niveau de l'exercice 2013 chiffré à **4.601,4 milliards de FC**. La pression fiscale calculée sur les recettes courantes est portée à **22,1%** contre **21,1%** en 2013.

Comme en 2013, les recettes internes sont constituées uniquement des recettes courantes comprenant les natures ci-après :

- Recettes des douanes et accises : **2.093,0 milliards de FC** ventilées de la manière suivante :
 - *Hors TVA* : **1.272,9 milliards de FC** ;
 - *TVA* : **820,0 milliards de FC**.
- Recettes des impôts : **1.697,6 milliards de FC** éclatées comme suit :
 - *Hors TVA* : **1.138,6 milliards de FC** ;
 - *TVA* : **559,4 milliards de FC**.
- Recettes non fiscales (DGRAD) : **617,8 milliards de FC** ;
- Recettes des pétroliers producteurs : **410,4 milliards de FC**.

1°. Recettes des douanes et accises

Les recettes des douanes et accises de l'exercice 2014 s'élèvent à **2.093,0 milliards de FC**. Elles représentent **27,5%** des recettes totales, **9,6%** du PIB et un taux d'accroissement de **28,1%** contre une prévision de **1.633,6 milliards de FC** pour l'exercice 2013.

La mobilisation de ces recettes est tributaire des préalables ci-après :

- l'implication du Ministère de la Justice dans le recouvrement des dossiers contentieux ;

- l'acquisition des usines mobiles de construction en vue d'ériger les entrepôts des douanes ;
- le contrôle de destination des biens importés dans le cadre des marchés publics à financement extérieur et des privilèges accordés à certaines missions diplomatiques ;
- le renforcement du contrôle mixte DGDA-DGI sur le phénomène prête-nom et sur le contrôle des charges, afin de s'assurer de l'exactitude de la valeur en douane déclarée à l'importation ;
- la finalisation et la publication du tarif simplifié en vue de lutter contre le phénomène de fractionnement des cargaisons ;
- la mise en service des numéros de téléphone et adresses électroniques verts en vue de recevoir des informations relatives à la fraude sous toutes ses formes ;
- le renforcement de l'informatisation des services des douanes par la migration vers le logiciel « Sydonia world » ;
- la ratification de la convention de Kyoto révisée et de l'accord des garanties douanières du COMESA.

Pour atteindre ce niveau de recettes, Il est impérieux de réaliser certains préalables (impact attendu de **234,7 milliards de FC**) :

- la signature d'un décret pour la mise en place d'une politique de fixation des prix des produits pétroliers (**108 milliards de FC** attendus) ;
- le marquage moléculaire en cas d'accompagnement de la nouvelle politique en matière pétrolière (**98 milliards de FC** attendus) ;
- le contrôle des prix appliqués par les sociétés de télécommunication et l'audit du secteur de télécommunication (**9,7 milliards FC** attendus) ;
- la suppression des exonérations dérogatoires accordées aux institutions, services de l'Etat et à certaines sociétés dans le cadre de contrat programme (**17,65 milliards de FC** attendus) ;
- le gel des exonérations portant sur les biens à caractère commercial accordées à certaines ONG (**1,36 milliards de FC** attendus).

2°. Recettes des impôts

Les recettes attendues en 2014 au titre d'impôts s'élèvent à **1.697,6 milliards de FC**, représentant **22,3%** des recettes totales, **7,8%** du PIB et un taux d'accroissement de **6,8%** contre une prévision de **1.589,3 milliards de FC** pour l'exercice 2013.

La mobilisation de ces recettes est soutenue par les mesures ci-après :

- l'unification des échéances de dépôt des déclarations et des paiements des impôts à paiement mensuel, notamment l'impôt professionnel sur les rémunérations, l'impôt exceptionnel sur la rémunération du personnel expatrié, l'impôt mobilier des entreprises de droit national, l'impôt professionnel sur les prestations des services de non résidents ;
- l'institution d'une commission de conciliation chargée de donner des avis consultatifs sur les suppléments d'impôts établis et notifiés par l'administration des impôts, avant l'émission de l'avis de mise à recouvrement (AMR) ;
- l'institution de la procédure d'admission en non valeur des créances fiscales définitivement irrécouvrables ;
- l'introduction de la procédure de transaction sur le recouvrement de certaines créances fiscales ;
- la modification du taux de l'impôt minimum en matière de l'impôt sur les bénéfices et profits, en cas de résultat déficitaire ou bénéficiaire mais susceptible de donner un IBP inférieur à ce montant ;
- le renforcement du dispositif en matière des prix de transfert ;
- la modification du mode de calcul du prorata de déduction de la TVA en cas d'exonération liée à la qualité de la personne (mission diplomatique ou consulaire, organisation internationale) ;
- la modification des dispositions relatives au mécanisme de remboursement des crédits de TVA ;
- la modification du régime des exonérations en matière de TVA ;
- l'assujettissement à la TVA des membres de professions libérales au seuil au lieu d'un assujettissement d'office ;
- la modification de la législation sur le régime fiscal des micros entreprises en matière d'impôt sur les bénéfices et profits ;
- l'amélioration du régime des pénalités fiscales en matière de TVA ;
- la suppression de l'acompte sur divers impôts ;
- le recouvrement effectif de l'IPR à charge des membres des institutions politiques nationales et provinciales ;
- le recouvrement de l'impôt forfaitaire à charge des micro-entreprises au titre de l'IBP ;

- la fiscalisation des engagés locaux des missions diplomatiques et représentations des organismes internationaux en RDC ;
- l'application effective de la réglementation sur le numéro impôt par l'ensemble des services publics (ministères, établissements et organismes publics, provinces et ETD) ;
- l'imposition effective de l'IPR sur les primes, collations et autres avantages des membres des institutions et cabinets politiques ;
- la saisie exhaustive du solde débiteur des entreprises du portefeuille de l'Etat nés à partir de janvier 2012 ;
- l'application de l'IPR forfaitaire à charge du personnel domestique et des salariés relevant des micro-entreprises ;
- le respect du délai limite (30 jours de la saisine du tribunal) d'instruction juridictionnelle des recours contre la validité et la forme des actes de poursuites en recouvrement établis à l'initiative du receveur des impôts.

3°. Recettes non fiscales (DGRAD)

Les recettes non fiscales encadrées par la DGRAD attendues en 2014 s'élèvent à **617,8 milliards de FC**. Elles représentent **8,1%** des recettes totales, **2,8%** du PIB et un taux de régression de **34,7%** contre une prévision de **946,7 milliards de FC** pour l'exercice 2013.

La baisse de ces recettes est justifiée essentiellement par :

- le transfert de plusieurs actes générateurs en provinces et l'omission de certains autres dans les récentes ordonnances-lois ;
- l'absence d'imprimés de valeur sécurisés, des ordonnateurs de la DGRAD et des comptables publics des recettes dans certains coins du pays.

L'atteinte des assignations retenues requiert donc la réalisation des préalables en rapport avec les problèmes susmentionnés.

Pour renforcer la transparence dans les recettes encadrées par la DGRAD, il est important de renforcer la conciliation des chiffres, le feedback aux différentes étapes de réalisation des recettes afin de détecter les chaînons manquants, en ce compris les taxations d'office effectuées par cette régie.

Par ailleurs, les mesures ci-après sont préconisées pour la mobilisation accrue des recettes non fiscales :

a) Pour le secteur de l'Environnement

- La finalisation du processus REDD+ en RDC en vue de permettre au pays de bénéficier de sa part dans les **20 milliards de USD** disponibles par la Communauté Internationale dans le cadre du crédit carbone et la création de la taxe sur le crédit carbone ;
- La valorisation des produits forestiers non ligneux - biodiversités tels que le fumbwa, les fougères (misili) et les criquets.

b) Concernant le secteur des Transports et Voies de communication

- L'intensification de la lutte contre la contrefaçon et le piratage des documents de transport et le renforcement du contrôle par l'informatisation du système ;
- La clarification des compétences entre le pouvoir central et les provinces pour éviter le chevauchement dans l'exercice de leurs fonctions.

c) S'agissant du secteur des Mines

- Le lancement de la phase II du projet Tenke Fungurume et la construction d'une nouvelle usine KCC, en vue de le classer dans la catégorie des entreprises éligibles à la redevance minière ;
- L'accélération de la révision du code minier en vue de permettre la réduction de diverses exonérations qui jalonnent le secteur minier ;
- La lutte contre les coupures intempestives de l'énergie électrique dans les sites de production minière pour permettre aux usines d'accroître leur production et d'en améliorer la qualité et la base taxable.

d) Pour ce qui est du secteur des Postes, Téléphones et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

- L'application stricte des mesures de lutte contre la fraude sur les appels entrants ;
- L'amélioration de la présentation de la structure des chiffres d'affaires présentée jusque-là de façon globale par les opérateurs des télécommunications, afin de mieux cerner leurs différentes composantes ;
- L'accélération de l'opérationnalisation du Switch pour le captage et la contre-vérification des appels entrants, afin d'éviter la déclaration unilatérale par les opérateurs ;
- L'instauration du mode de paiement mensuel des droits des télécommunications en lieu et place des paiements semestriels pour faciliter la comptabilisation et le suivi ;

- L'extension de la fibre optique à l'ensemble des provinces de la République afin d'assurer son exploitation optimale et son meilleur rendement par rapport aux attentes en termes de maximisation des recettes.

e) Concernant les droits administratifs du secteur des Hydrocarbures

- La renégociation des contrats d'attribution des blocs par avis d'appel d'offre international aux gros exploitants.

f) Quant au secteur des Affaires foncières

- La sécurisation des certificats d'enregistrement par l'intégration des données biométriques des propriétaires ;
- La récupération auprès des institutions bancaires, du manque à gagner provenant de l'hypothèque des immeubles et des transactions financières y afférentes.

g) S'agissant du secteur de la Communication et des médias

- La prise des mesures contraignantes à l'égard des opérateurs du secteur en vue de s'acquitter de leurs obligations et améliorer ainsi la performance des recettes.

h) Concernant le secteur des Sports et loisirs

- La prise des dispositions réglementaires (arrêté interministériel) pour contraindre les organisateurs et les fédérations à payer les droits de retransmission radiotélévisée des rencontres sportives et à déclarer les 10% de transferts internationaux des athlètes ;
- L'installation d'un dispositif moderne (compteur électronique) dans les stades pour lutter contre la fraude ;
- Le renforcement des mesures d'encadrement des rencontres sportives (vente des billets, responsabilisation de l'administration, contrôle des panneaux publicitaires, location des complexes sportifs, ...) ;
- La création de cinq nouveaux actes générateurs à impact considérable sur les recettes des sports, notamment la *taxe sur l'autorisation de fonctionnement des centres des métiers*, la *taxe sur son renouvellement*, la *taxe sur l'autorisation des centres privés de médecines sportives, gymnase et autres fitness et son renouvellement*, la *taxe sur la quotité au Trésor public sur la délivrance du carnet de santé des athlètes*. Les dispositions y relatives peuvent être insérées dans la loi de finances 2014.

4°. Recettes des pétroliers producteurs

Les recettes des pétroliers producteurs attendues en 2014 s'élèvent à **410,4 milliards de FC**, représentant **5,4%** des recettes totales, **1,9%** du PIB et un taux de régression de **5,0%** par rapport à leur niveau de l'exercice 2013 chiffré à **431,8 milliards de FC**.

L'évaluation de ces recettes s'est fondée sur une production globale de **9,2 millions de barils** par an pour les deux plateformes (On-shore et Off-shore), du cours de baril estimé à **100 USD** et d'une décote de **3,5%** ainsi que d'un niveau des charges d'exploitation des entreprises pétrolières évaluées à **22%** et des frais du terminal évalués à **2,9 USD le baril**.

En vue d'accroître significativement le niveau de ces recettes, les mesures ci-après sont préconisées :

- La stimulation de la production pétrolière par des études visant la découverte des nouveaux gisements pétroliers ;
- L'organisation des missions de recoupement d'informations sur la production et l'exportation pétrolière ainsi que sur le niveau des charges d'exploitation des entreprises pétrolières, en vue de l'amélioration de la prévision et du suivi de ces recettes.

B. Recettes extérieures

Les recettes extérieures sont prévues à hauteur de **1.968,6 milliards de FC**, représentant **25,9%** des recettes totales, **9,0%** du PIB et un taux d'accroissement de **7,4%** par rapport à leur niveau de l'exercice 2013 chiffré à **1.833,3 milliards de FC**.

Elles comprennent :

- les appuis budgétaires de l'ordre de **197,4 milliards de FC** dont **40,4 milliards de FC** pour les allègements PPTTE et **157,0 milliards de FC** pour les allègements IADM accordés par le FMI et destinés au financement des dépenses pro-pauvres des secteurs prioritaires ;
- les recettes de financement des investissements de l'ordre de **1.771,2 milliards de FC** constitués des dons projets de **1.587,2 milliards de FC** provenant des bailleurs traditionnels (autres que la Chine) et des emprunts projets de l'ordre de **184,0 milliards de FC** provenant essentiellement de la Chine pour les travaux de construction du barrage Zongo II (**156,9 milliards de FC**) et de la BAD pour le projet de Cimenterie Nyumba à Songololo (**27,1 milliards de FC**).

CONCLUSION

Le projet de loi de finances de l'exercice 2014 prend en compte l'évolution de la situation politique, sécuritaire et diplomatique de la RDC, en vue de consolider la paix et la démocratie et de renforcer la présence du pays sur l'échiquier international. Il met également en exergue les différentes réformes engrangées dans divers secteurs de la vie nationale.

L'action de l'Etat en matière politique, sécuritaire et diplomatique demeure l'application de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération dans la région des Grands Lacs et va porter sur la mise en œuvre des résolutions des concertations nationales, notamment la poursuite de la réforme du secteur sécuritaire, le rétablissement d'un Etat de droit sur l'étendue du territoire, ainsi que l'organisation des élections locales, provinciales et sénatoriales prévues en 2014.

Sur le plan économique, l'action du Gouvernement va consister à intensifier les efforts de mobilisation des ressources budgétaires, en vue de réaliser la vision de l'émergence du Congo à l'horizon 2030 et, à court terme, celle d'un pays à revenu intermédiaire d'ici 2018. Pour ce faire, des efforts seront déployés en 2014 pour la certification des réserves minières et pétrolières du pays, la pré-exploration de la cuvette centrale ainsi que la réalisation de divers autres projets liés notamment au désenclavement des provinces, à l'électrification du monde rural, à l'équipement et au renforcement des petites et moyennes entreprises en vue de la création d'une classe moyenne, à la réhabilitation des infrastructures des centres et instituts de recherche, de même qu'à la relance de la recherche agricole et forestière.

Le projet de loi de finances de l'exercice 2014 va poursuivre également l'implémentation des innovations de la loi relative aux finances publiques, notamment l'approche de gestion axée sur les résultats (GAR), la pluriannualité à travers la programmation budgétaire des actions du Gouvernement (PBAG) ainsi que la prise en compte des principes de la libre administration des provinces et de la décentralisation.

Les allocations stratégiques de 2014 reflètent les politiques publiques que le Gouvernement entend mener en ligne avec son programme d'action. La politique de rationalisation du budget se poursuit en vue de dégager des espaces budgétaires susceptibles de financer les secteurs prioritaires et les réformes en cours.

La réforme fiscale, l'amélioration du climat des affaires et le niveau d'investissements ainsi que le renforcement de l'action des administrations fiscales et non fiscales ont été pris en compte et les mesures d'encadrement des recettes y relatives sont intégrées dans le présent projet de loi.

